OBSERVATOIRE DES DPE – MODE D'EMPLOI

La présente application informatique a été élaborée par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie – www.ademe.fr) pour répondre à la mission confiée par Décret (Décret no 2011-807 du 5 juillet 2011 paru au Journal Officiel du 07/07/2011) de collecte des Diagnostics de Performance Energétique auprès des professionnels habilités à les délivrer.

Outre cette activité à fins statistiques et pour amélioration des méthodes employées, la présente application offre plusieurs services complémentaires :

- La possibilité de vérifier l'existence et le contenu d'un DPE : « trouver un DPE »
- L'accès à une base des diagnostiqueurs : « rechercher un diagnostiqueurs »
- La consultation de statistiques, en ligne, sur la base : « Obtenir des statistiques »
- A terme, la possibilité pour le propriétaire ou l'occupant d'un logement individuel, de simuler les calculs d'un DPE : « simuler un DPE »
- Un rappel des formats de document DPE selon les types de transaction et de bâtiment : « Imprimer un DPE vierge »

Ce document vise à offrir une aide à l'utilisation de ce site en présentant ces fonctionnalités accessibles à tous. Il s'enrichira au fur et à mesure des réponses aux questions les plus fréquemment soulevées.

Trouver un DPE

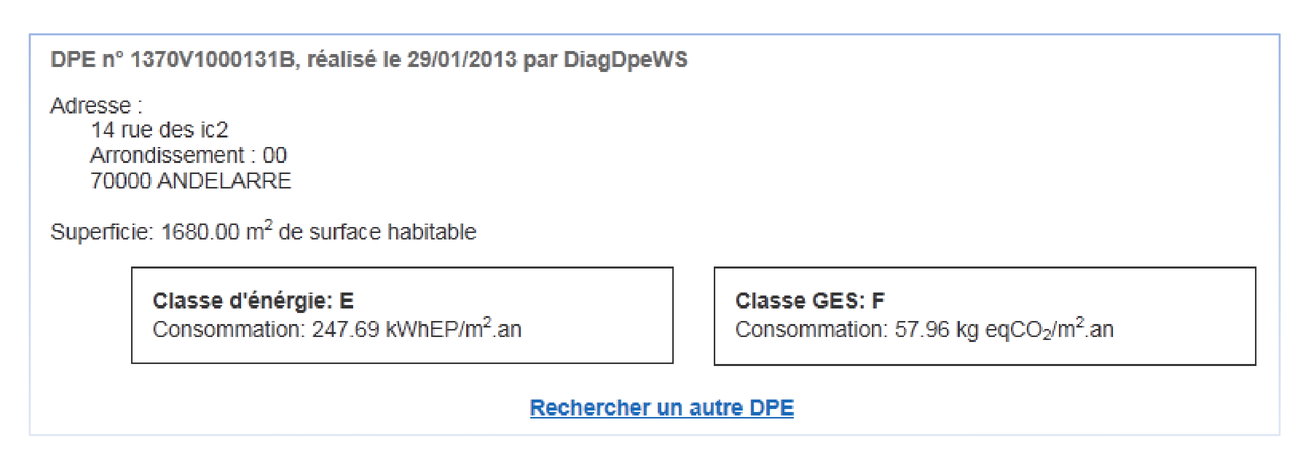
Seuls des DPE enregistrés dans la base, donc postérieurs au 01 avril 2013 peuvent être trouvés. L'obligation de transmission a été repoussée au 01er Juin 2013 pour permettre aux professionnels de se former à l'utilisation de la nouvelle méthode de calcul. C'est donc sur une base volontaire que les diagnostiqueurs enregistrent depuis le 01er avril les DPE qu'ils réalisent.

En revanche, **tout DPE postérieur au 01/06/2013, réalisé dans un cadre obligatoire (vente, location..) devra être dans la base** ! Son absence signifiera que le diagnostiqueur n'a pas transmis le document que vous avez reçu (ou qu'il en aura demandé la suppression, pour une mise à jour ou une correction, par exemple, mais ne vous a pas transmis le nouveau document papier « définitif »).





Un numéro de DPE valide doit comporter 13 caractères.



Lorsque le résultat de recherche est positif, les informations sur l'adresse du bâtiment, sa superficie prise en compte et les classes d'énergie et de gaz à effet de serre telles qu'enregistrées en base sont affichées. Il est ainsi possible de comparer avec le DPE au format « papier » remis par le diagnostiqueur et présenté par le vendeur ou loueur.

Rechercher un Diagnostiqueur

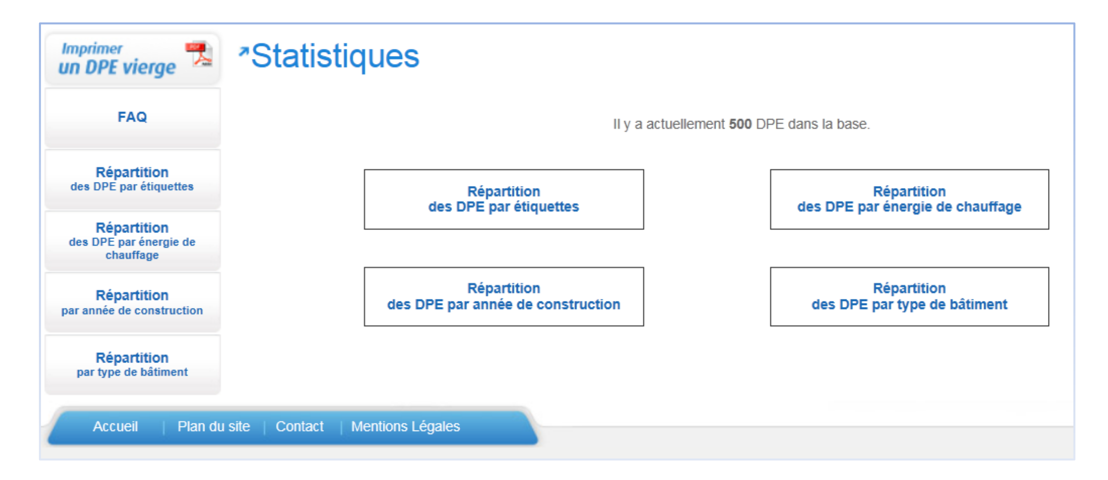
Cette fonction renvoie simplement sur l'annuaire mis en place par le Ministère en charge de la Construction pour rassembler toutes les listes de diagnostiqueurs – dans les différentes spécialités – gérées par les organismes certificateurs agréés.

A noter que cet annuaire est mis à jour quotidiennement directement par les organismes certificateurs.



Obtenir des statistiques

(Tous les résultats affichés ci après sont factices, basés sur des exemples de test ne correspondant pas à des bâtiments réellement diagnostiqués)

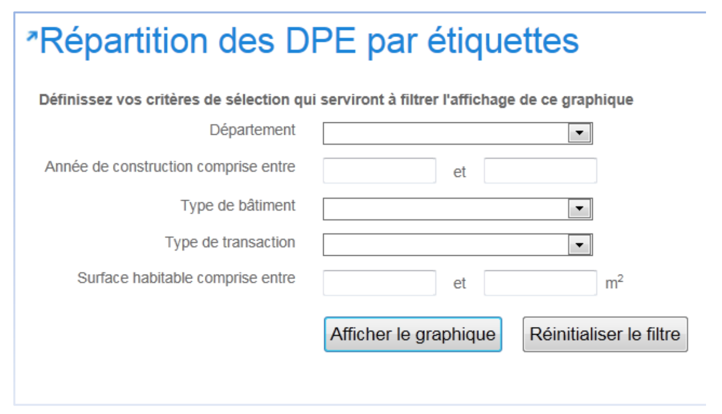


Cette fonction accède à un écran proposant plusieurs choix d'exploitation :

- Une répartition de l'échantillon sélectionné par étiquettes
- Une répartition de l'échantillon par année de construction
- La répartition de l'échantillon selon l'énergie (principale) de chauffage
- La répartition du contenu de la base par type de DPE

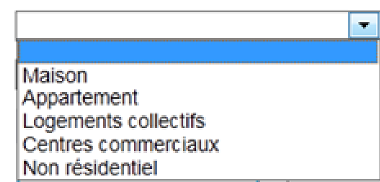
La quantité totale de DPE enregistrés est également affichée.

Pour chacun des choix d'exploitation, plusieurs critères de sélection de l'échantillon dans la base totale sont proposés ; c'est l'application de ce filtrage qui élabore l'échantillon pour lequel les résultats seront affichés. Les filtres disponibles sont fonction de l'exploitation possible.



Critères de sélection

- Le département est sélectionné par son numéro. L'absence de sélection correspond à la France entière (métropole)
- L'année de construction est à saisir au format xxxx
- Le type de bâtiment est à choisir dans la liste déroulante



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Mot de passe oublié ?

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Bienvenue sur l'espace DPE Diagnostic de Performance Energétique

ACCUEIL | TROUVER UN DPE | RECHERCHER UN DIAGNOSTIQUEUR | SIMULER UN DPE | OBTENIR DES STATISTIQUES | IMPRIMER UN DPE VIERGE

Répartition des DPE par étiquettes

Définissez vos critères de sélection qui serviront à filtrer l'affichage de ce graphique

Département

Année de construction comprise entre ... et ...

Type de bâtiment

Type de transaction

Surface habitable comprise entre ... et ... m²

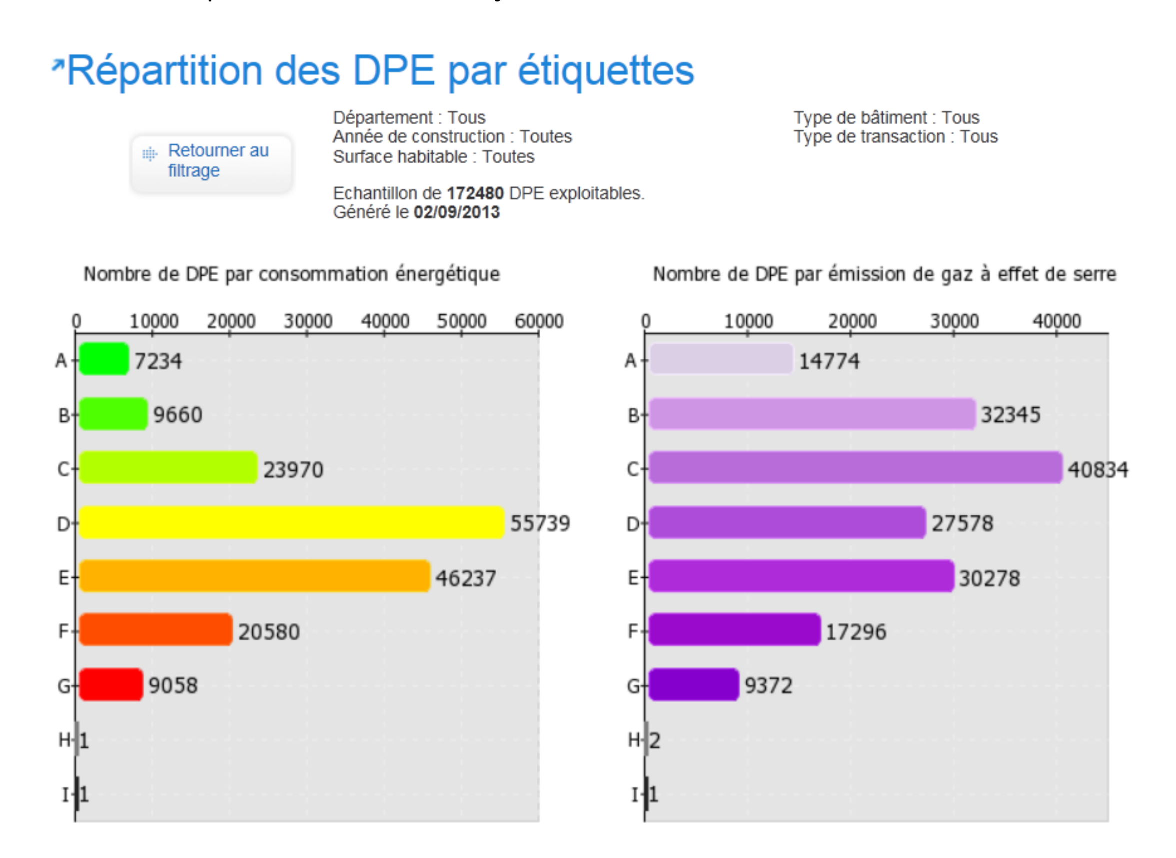
Afficher le graphique | Réinitialiser le filtre

- Le type de transaction est à choisir dans la liste déroulante

Vente
Location
Neuf
Centre commercial
Bâtiment public

- Il est également possible d'indiquer une taille de bâtiment (m2)

Le résultat de la requête est affiché de la façon suivante :

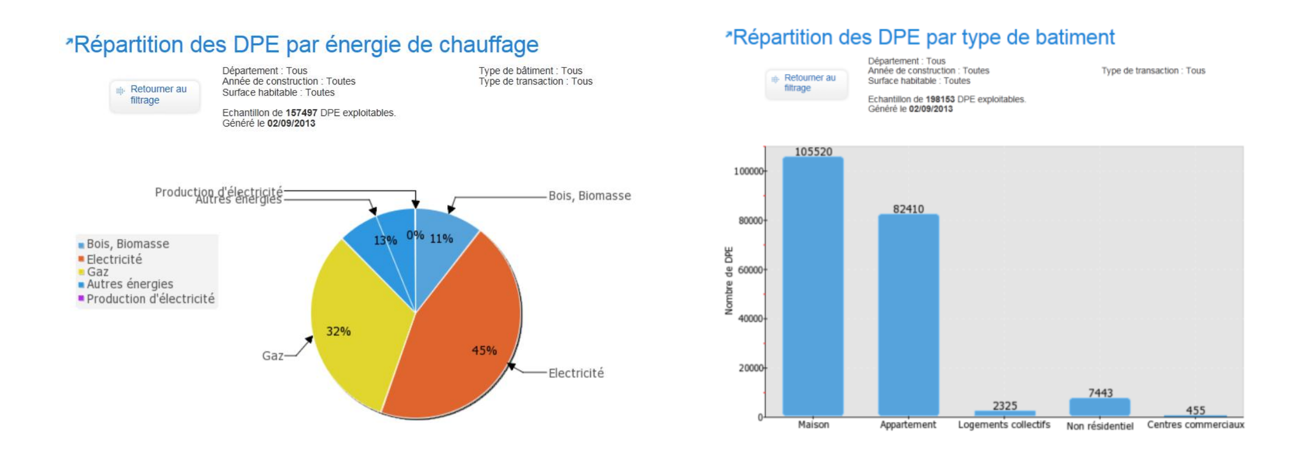


Au-dessus du résultat, sous forme graphique, on retrouve :

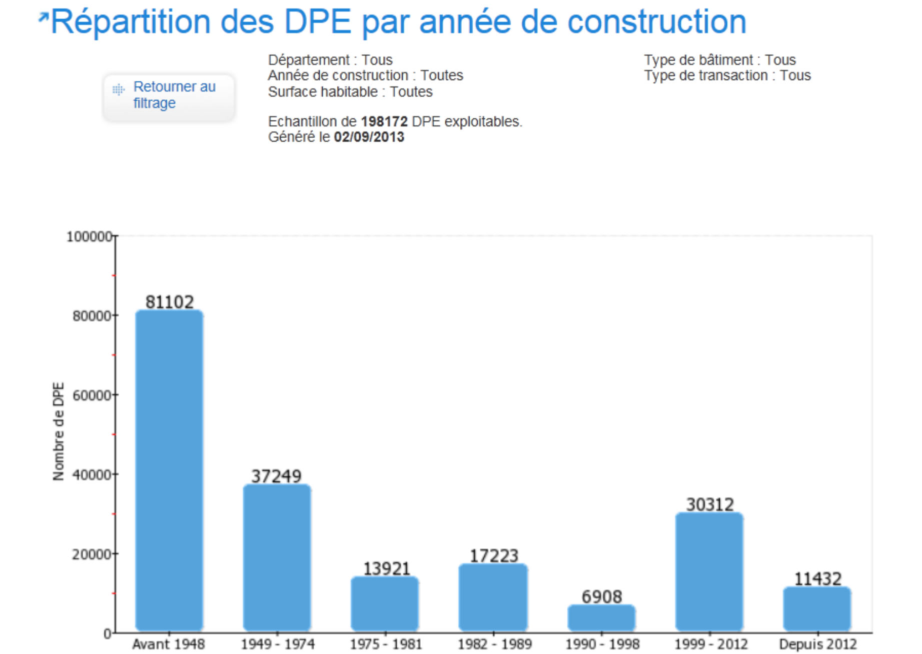
- Le rappel des critères appliqués en filtrage
- La taille de l'échantillon résultant. Cette information est importante car c'est seulement d'un échantillon de taille suffisante que peut résulter une exploitation statistique valide.
  A noter que ne sont affichés que les **résultats des DPE « exploitables ».** Pour le graphique présenté, les DPE « vierges » ne sont pas pris en compte, par exemple.



Les autres exploitations proposées répondent au même principe d'établissement initial d'un échantillon sur critères de sélection, puis affichage du résultat ; on trouvera ci-après illustration de ces rendus .



De même seuls les DPE pour lesquels une énergie de chauffage est déclarée sont pris en compte. A noter que même si plusieurs énergies sont utilisées pour le chauffage, seule la première déclarée est ici prise en considération.



Simuler un DPE

Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible. Elle sera développée dans les mois à venir.



Imprimer un DPE vierge

Cet écran permet de retrouver les formats des documents DPE selon la nature de la transaction et/ou le type de bâtiment. Il vous permet de savoir à quoi vous attendre, sans pour autant aller chercher le modèle dans les textes réglementaires et leurs annexes.

↗Imprimer un DPE vierge

Vente

6.1: Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle)
6.2: Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations réelles (Méthode Facture)
6.3a: Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Usage
6.3a bis: Pour les bâtiments à usage principal de bureau, d'administration ou d'enseignement : Consommation par Energie
6.3b: Pour les bâtiments à occupation continue : Consommation par Usage
6.3b bis: Pour les bâtiments à occupation continue : Consommation par Energie
6.3c: Pour les autres bâtiments non mentionnés dans les deux précédents cas : Consommation par Usage
6.3c bis: Pour les autres bâtiments non mentionnés dans les deux précédents cas : Consommation par Energie

Location

Neuf

Centre commercial

Bâtiment public

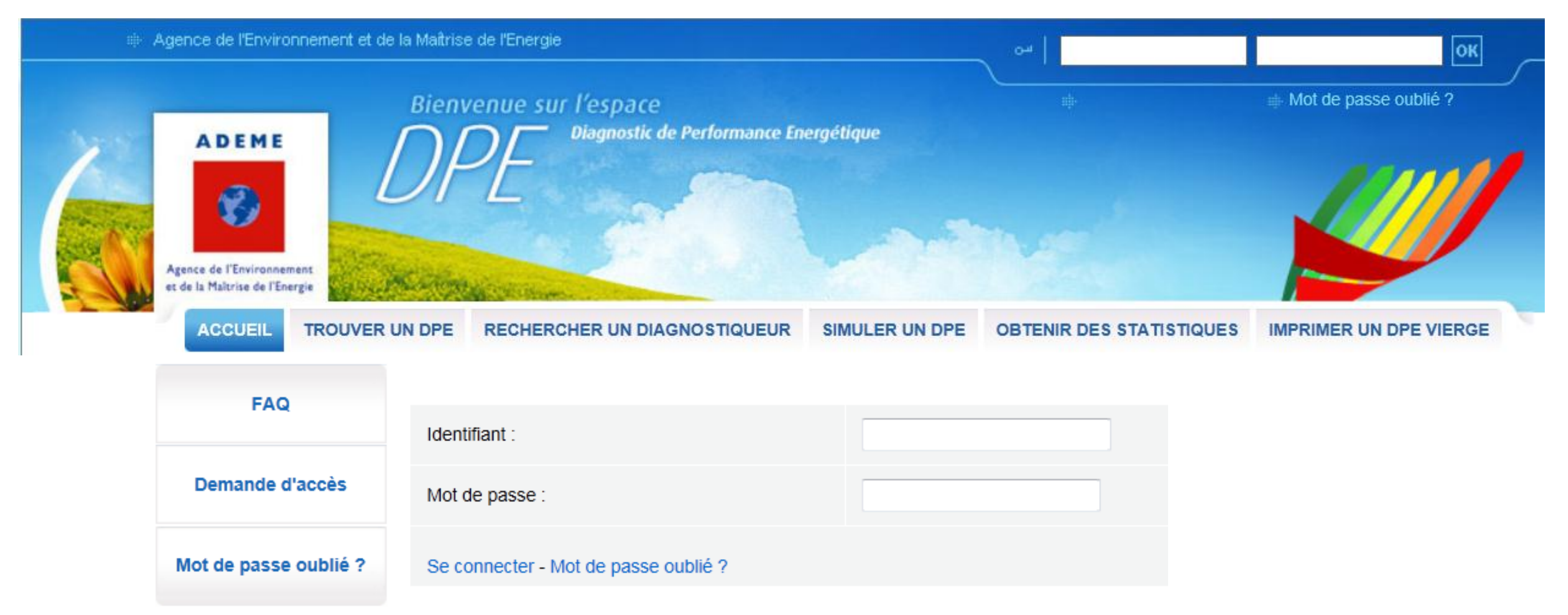
Copropriété

Il suffit de cliquer sur la transaction concernée pour qu'apparaissent les différents modèles correspondants.

Je suis une Collectivité territoriale, comment s'authentifier ?

Il est nécessaire de faire une demande d'ouverture de compte par le biais du bouton « **demande d'accès** » sur l'écran d'authentification accessible à partir de la page d'accueil via le bouton « **Accès Organisme Public** »





L'accès étant strictement réservé aux organismes répondant à la définition ci-dessus, il est impératif de renseigner le SIREN de l'Etablissement. Ce n'est qu'après vérification que l'Administrateur de l'application accordera ou non des identifiants et mots de passe permettant d'accéder aux fonctionnalités d'extraction de données.

Demande d'accès

Le formulaire ci-dessous permet aux organismes publics de faire une demande d'accès au site privé de l'observatoire DPE à travers la création d'un compte nominatif. Cet accès vous permettra de faire des demandes d'extractions de la base DPE.

Organisme Public

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Numéro de SIREN :

Demandeur

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Confirmation de l'adresse mail :

which

reCAPTCHA™ stop spam. read books.

Envoyer ma demande | Annuler

Pour éviter les demandes abusives créées par des systèmes automatiques, la demande doit être confirmée via un « captcha ».



Pour son utilisation, se référer à l'aide accessible via le point d'interrogation.

Ma demande est refusée, pourquoi ?

La raison du refus est toujours indiquée, la plus fréquente est le statut du demandeur, vérifié à travers son SIRENE, qui fait apparaître une activité commerciale.

Si la demande correspond à une adresse mail déjà communiquée (compte déjà créé ou en demande de création) la nouvelle demande ne pourra être enregistrée.